

# REGLEMENT

Trail Tribu de Ouitchambo 26 septembre 2021

## ARTICLE 1. L'ÉVÈNEMENT

L'Association des Anciens Combattants de Boulouparis organise le :

Dimanche 26 Septembre 2021

### **Le Trail de la Mémoire**

Cette manifestation de course à pied, hors stade, située sur la commune de Boulouparis, au lieudit Tribu de Quit Chambo proposera plusieurs parcours pour tous les niveaux. Ainsi les différents départs seront lancés consécutivement à **06h00** le 25km à **06h15** le 10 km chrono. Le 10 km non chrono, le 3,7 km course des jeunes et la Rando familiale à **06h30**.

**ATTENTION**, aucun cycliste ou véhicule à moteur en dehors de l'organisation ne sera autorisé à circuler sur le parcours.

## ARTICLE 2. DETAILS DES DIFFÉRENTS PARCOURS

L'évènement comporte des parcours au choix :

### LE 25KM INDIVIDUEL:

#### a) Course

- **Distance : 25 km**
- **Heure de départ : 06h00** plateforme de la tribu
- **Classement : oui si âge requis et certificat médical ou licence (CF article 4)**
- **Nombre de dossards maximum : illimité**
- **Age requis : ouverte aux personnes nées en 2001 inclus et avant**
- **Justificatif d'aptitude : oui (CF article 4)**

### LE 10KM INDIVIDUEL:

#### a) Course

- **Distance : 10 km**
- **Heure de départ : 06h15** plateforme de la tribu
- **Classement : oui si âge requis et certificat médical ou licence (CF article 4)**
- **Nombre de dossards maximum : illimité**
- **Age requis : ouverte aux personnes nées en 2001 inclus et avant**
- **Justificatif d'aptitude : oui (CF article 4)**

**b) Rando 3,7 km et Marche 10 km : Heure de départ 06h30 (sans certificat médical): non chronométré : ouvert à tout le monde.**

- **Justificatif d'aptitude : questionnaire médical (recommandations du G<sup>v</sup>) ou CF article 4 et autorisation parentale pour les mineurs**

### c) Course des jeunes de moins de 12 ans (Au classement)

- **Distance : 3,7km**
  - **Heure de départ : 06h30** plateforme de la tribu
  - **Classement : oui si âge requis et certificat médical ou licence (CF article 4)**
  - **Nombre de dossards maximum: illimité**
  - **Age requis course : ouverte aux personnes nées entre 2009 et 2013 inclus**
  - **Justificatif : oui (CF article 4)**
- 
- **Justificatif d'aptitude : questionnaire médical (recommandations du G<sup>m</sup>) ou CF article 4 et autorisation parentale pour les mineurs**
- 
- **Règle d'or : Tout concurrent se faisant dépasser est prié de se mettre sur le côté pour ne pas gêner.**

### ARTICLE 3. PROCEDURES D'INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions est **le jeudi 23 septembre 2021 minuit**. Sera possible de s'inscrire selon deux modalités :

#### ➤ **L'Inscription (direct)**:

Pour s'inscrire, le futur participant devra se connecter sur la plateforme *inlive.nc* (<http://www.inlive.nc>), Remplir le formulaire d'inscription en ligne, téléverser obligatoirement une copie de son certificat médical (ou licence) et procéder au règlement par carte bancaire. Dès la fin de la transaction, le participant recevra un email de confirmation d'inscription par lequel son numéro de dossard lui sera communiqué.

#### ➤ **La Pré-inscription (ou inscription en deux temps)** :

La préinscription consiste à laisser un délai de décision supplémentaire ou bien le choix mode de paiement alternatif au paiement en ligne.

Comme pour l'inscription, le futur participant devra dûment renseigner le formulaire d'inscription en ligne et éventuellement téléverser une copie de son certificat médical (ou licence).

Dès cet instant, le futur inscrit disposera de **48H** pour :

- Procéder au paiement **en ligne** ou **par chèque uniquement** à l'ordre de C.I.Web

**Au magasin Endurance Shop Route de l'Anse Vata** et y joindre son certificat ou copie de la licence en même temps.

Une fois le paiement effectué, un justificatif de paiement **lui sera transmis en main propre ou bien envoyé par email.**

Dans les deux cas d'inscription, l'organisation aura accès aux informations soumises sur la plateforme *inlive.nc*, et pourra contrôler la conformité de l'inscription compte tenu des règles de l'article 4 et 5 de ce règlement, et se donne le droit d'annuler l'inscription lorsque ces règles ne sont pas respectées.

#### **ARTICLE 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS**

L'événement Trail de Ouitchambo est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. En revanche, l'âge minimum de participation varie suivant l'épreuve (cf article 2)

Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à prendre le départ des différentes courses.

Les handisports ne sont pas autorisés sur les parcours.

Il est interdit de participer avec un animal, ou de faire l'épreuve sans dossard

Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent remplir la case autorisation parentale lors des inscriptions en ligne et papier.

*Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur d'un des justificatifs énumérés dans le tableau ci-dessous :*

***N'oubliez pas que le certificat médical fourni lors de cette épreuve sera valable 1 an et pourra ainsi être valable et être utilisé pour l'inscription aux courses auxquelles vous pourriez participer sur le territoire ou à l'étranger.***

***Si vous avez un certificat médical (conforme à celui demandé avec les mentions nécessaires) datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, il est valable.***

***Cette présentation du **certificat médical\*** vous permettra :***

- ***De savoir si vous êtes en bonne santé pour participer à cette épreuve***
- ***De permettre à notre association de pouvoir être en règle avec nos assurances Fédérales et Privées***
- ***De pouvoir rentrer dans le classement de l'épreuve à laquelle vous concourez.***
- ***De vous permettre de prendre une licence sportive athlétisme dans le club de votre choix !!!  
Ne tardez pas à prendre rendez-vous avec votre médecin !!!***

#### **CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE**

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);  **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

- o **Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),**
- o **Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);** ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

**Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.** Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**Pour information :**

| CATEGORIE          | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
|--------------------|------|--------------------|
| Masters            | VE   | 1981 et avant      |
| Seniors            | SE   | 1982 à 1998        |
| Espoirs            | ES   | 1997 à 2001        |
| Juniors            | JU   | 2002 et 2003       |
| Cadets             | CA   | 2004 et 2005       |
| Minimes            | MI   | 2006 et 2007       |
| Benjamins          | BE   | 2008 et 2009       |
| Poussins           | PO   | 2010 et 2011       |
| École d'Athlétisme | EA   | 2012 à 2014        |
| Baby Athlé         | BB   | 201 et après       |

Détails des catégories Masters

| CATEGORIE      | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
|----------------|------|--------------------|
| Masters H et F | V1   | 1981 - 1972        |
|                | V2   | 1971 - 1962        |
|                | V3   | 1961 - 1952        |
|                | V4   | 1951 - 1942        |
|                | V5   | 1941 et avant      |

## DISTANCES MAXIMALES FIXEES PAR LA FFA

| CATEGORIES                | DISTANCES |
|---------------------------|-----------|
| Masters, Séniors, Espoirs | illimité  |
| Juniors                   | 25 km     |
| Cadets                    | 15 km     |
| Minimes                   | 5 km      |
| Benjamins                 | 3 km      |
| Poussins                  | 1,5 km    |

Des animations (sans chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée) peuvent être organisées pour la catégorie éveil athlétique (9 ans ou moins) : endurance 8 mn ou biathlon vortex précision.

*Sources : réglementation FFA des manifestations hors stade (modifiée par le Comité Directeur du 22 juin 2021)*

*\*Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).*

### **ARTICLE 5. DROITS D'INSCRIPTION**

Les montants des différentes inscriptions sont :

25 km: **4000F**

10 km: **3500F**

3,7 km jeune : **3000F**

10 km non chrono : **4000f**

3,7km Rando familiale : **1500F**

**Ces tarifs s'annoncent par personne.**

### **ARTICLE 6. DOSSARDS**

#### **Numérotation des dossards :**

Afin de faciliter à l'organisateur le contrôle, l'identification ou bien l'orientation des participants, la numérotation des dossards dissociera les participants des différents parcours

#### **Le retrait des dossards :**

Le retrait des dossards pour tous, auront lieu **au magasin Endurance Shop le jeudi 23 au samedi 25 aux heures d'ouverture du magasin.**

Pour ceux ne pouvant pas retirer leur dossard à ces dates, le retrait des dossards peut s'effectuer sur le site le dimanche 26 septembre 2021 de **05h00 à 05h50 maxi !!**

- *La présentation du document fourni à l'inscription en ligne : Soit la présentation du document sur écran Smartphone, tablette ou le reçu imprimé envoyé sur votre boîte mail.*
- *Ou bien la présentation d'une pièce d'identité*

## **ARTICLE 7. RAVITAILLEMENTS**

Un ravitaillement sera proposé (eau) au tous les 5 km, pour le 25 km et le 10 km chronométrés 1,5 km pour toutes les autres courses.

Vous devrez impérativement emporter votre gobelet pour votre boisson, le ravitaillement se fera au PC avec des jerricans d'eau.

Tous vos déchets devront être déposés au point de contrôle ou dans les sacs poubelles prévus à cet effet.

## **ARTICLE 8. BALISAGE**

Le balisage sera assuré par des panneaux, ou des bombes de marquage biodégradable, qui seront retirés dès la fin des épreuves.

Sur les portions ouvertes à la circulation, le concurrent devra se conformer au code de la route. Les coureurs n'ont pas priorité sur les voitures sur les voies publiques. Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques.

Des serres files seront présentes pour sécuriser la course et s'assureront que les derniers participants des différents parcours ne sont plus sur le circuit.

Si le concurrent du X km ne passe pas le PC à une heure déterminée par l'organisation, il sera arrêté et ramené au départ. Si le serre-file juge que le concurrent n'est plus apte à terminer, il invitera ce dernier à être pris en charge pour être ramené vers le départ.

## **ARTICLE 9. SANITAIRES ET PARKING**

Des sanitaires seront mis à disposition des concurrents sur la tribu de Quit Chambo. (Voir affichage sur site)

Plusieurs parkings seront matérialisés à proximité du site.

## **ARTICLE 10. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Pour toutes les épreuves du Trail de la Mémoire, les concurrents s'engagent à se soumettre à ces règlements par le seul fait de leur inscription et par la signature électronique du bulletin d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

**L'acceptation de ce règlement est un préalable incontournable à la participation à l'événement Trail de la Mémoire. Il sera demandé à chaque participant de cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription.**

## **ARTICLE 11. ENVIRONNEMENT**

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement être très respectueux de l'environnement. **Ne rien jeter sur la voie publique en dehors des zones de ravitaillement.**

**Afin de respecter la flore, il est interdit d'emprunter le parcours en dehors du balisage.**

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen. Ravitaillement hors zone non autorisé sous peine de disqualification.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler et reporter les épreuves prévues, avec remboursement possible.

#### **ARTICLE 12. POSTES DE CONTROLE, RAVITAILLEMENT, SECOURS**

Des Postes de Contrôle jumelés au Poste de Ravitaillement situés et permettront de guider et de vérifier que les coureurs évoluent sur leurs parcours respectifs. Il ne sera pas possible d'être classé en cas de changement de parcours.

Le site sera doté au total d'un Poste de Secours à l'arrivée et d'une ambulance.

Egalement d'un quad/sécurité.

Un service de Pompiers sera mis en place.

#### **ARTICLE 13. SECURITE**

Le dispositif de sécurité sera composé de :

- Une équipe de secouristes des Pompiers de Boulouparis. Les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard. Réseau radio interne et avec l'organisation.
- Une ambulance à l'arrivée, des signaleurs et des véhicules d'évacuation seront disposés sur le parcours.
- Radios et téléphones portables pour les personnels de l'organisation (couverture téléphonique testée sur tout le parcours)
- Des moyens de l'organisation seront sur les routes du parcours de manière à pouvoir ramener les concurrents vers l'arrivée en cas d'abandon.

#### **ARTICLE 14. EQUIPEMENT NECESSAIRE**

Pour le 25 km et le 10km, chaque concurrent doit être en possession :

- de chaussures fermées adaptées à l'épreuve **(obligatoire)**
- Casquette ou autre **(conseillé)**
- Dossards sur le devant **Attention :**

Un contrôle peut être effectué au départ de la course. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de refuser de faire prendre le départ au participant du 25 km, et du 10km chronométrés, si celui-ci n'est pas en conformité avec ce présent article.

***Il appartient à chaque coureur de vérifier le bon fonctionnement de son matériel.***

#### **ARTICLE 15. ABANDON**

Sauf blessure, un coureur (dans la mesure du possible) ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, et lui remettre son dossard au « PC »

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation. (Le PC le plus proche)

Si les conditions météo, l'état physique ou si le mauvais comportement d'un concurrent l'exige, les serre-files, l'équipe médicale, et la direction de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon, ou de l'exclure de la course.

- 
- Nous rappelons que les serre-files cheminent sur le parcours de sorte qu'ils ne doublent jamais un concurrent. Ils s'assurent que le dernier concurrent soit passé à chaque point de contrôle de manière à assurer une sécurité du compétiteur.

#### **ARTICLE 16. ASSURANCE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile de la FFAthlétisme en ce qui concerne l'organisation et la couverture des organisateurs et des bénévoles et des concurrents. **Se référer à l'Article 2 de la délibération n°118 CP/CP du 26 novembre 2018**

#### **ARTICLE 17. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION**

*Les remboursements en ligne seront possibles jusqu'au dimanche 11 septembre 2020 midi. (Virement du montant de votre inscription sur votre compte, moins les frais bancaires 100F environ). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'un certificat justifiant la non-participation à l'événement.*

L'organisation se réserve le droit de considérer si un certificat est recevable ou non et préviendra l'intéressé.

#### **ARTICLE 18. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

**Prévus à 14h00 sur le site de la tribu de Ouitchambo présence obligatoire pour les récompensés (les lots ne seront pas gardés)**

Le classement des épreuves chronométrées sera effectué à l'aide d'une puce électronique sur le dossard

##### **Sur l'épreuve du 25km:**

*Classement Course 3 premiers H et F Scratch et H et F*

Et...

Classement par catégorie et par sexe, les 3 premiers des : *(lots non cumulables)*

##### **Sur l'épreuve du 10 km :**

*Classement Course 3 premiers H et F Scratch et H et F*

Et...

Classement par catégorie et par sexe, les 3 premiers des : *(lots non cumulables)*

##### **Sur l'épreuve du 3,7 Jeunes km :**

*Classement Course 3 premiers H et F Scratch*

***Et tirage au sort des dossards de l'épreuve pour tous les compétiteurs, soyez présents !***

***Tous les participants de toutes les épreuves se verront remettre une médaille  
« Finisheur »***

## **ARTICLE 19. RESULTATS et PHOTOS**

**Les résultats** seront affichés au fur et à mesure et dès la fin de l'épreuve sur le site de Départ/Arrivée et seront publiés sur :

La Page Facebook **Endurance Shop, et le site web d'INLIVE.NC** et seront envoyés directement sur votre boîte mail de votre inscription en ligne.

**Photo et Vidéo** sur le parcours seront en ligne sur la page et le site.

## **ARTICLE 20. JURY D'EPREUVE**

Il se compose :

- du directeur de course
- de trois personnes du Team Organisateur
- et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course

Le jury est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## **ARTICLE 21. ANIMATIONS**

De manière à vous faire passer une matinée agréable, seront mis en place :

Des restaurations mélanésiennes et tahitiennes au tarif affiché sur les stands.  
Une garderie sera mise en place enfants de plus de 2 ans au tarif de 1000F par enfant.  
Des balades à cheval au tarif de 1000F par personne.  
Egalement de l'animation musicale et des danses.  
Camping possible ; 1000F par emplacement.

Un échauffement collectif sera effectué avant le départ.

## **ARTICLE 22. CONTROLE ANTI-DOPAGE**

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage à l'arrivée de l'épreuve.  
Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate pour les licenciés. Tout contrôle positif entraîne l'interdiction de concourir pendant les cinq années suivantes et est signalé à la fédération d'appartenance du coureur.

## **ARTICLE 23. RECLAMATIONS**

Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats.

#### **ARTICLE 24. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE**

Des photographes ou des vidéastes ou des télépilotes drone agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Les images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et la communication de l'événement.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

#### **ARTICLE 25. ACCORD DU REGLEMENT**

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant. A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la santé du coureur en danger ou en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de remboursement total ou partiel aux participants en fonction des frais engagés pour la mise en place de l'événement.

***Vous souhaitant une belle épreuve !***

***Dhaussy Freddy***  
***Directeur des courses***  
***76.03.69***  
***[lydhau@lagoon.nc](mailto:lydhau@lagoon.nc)***

***Merci de venir soutenir la Mémoire de nos Anciens Combattants et de nos Blessés.***

